



CABINET DU PREFET

Bureau de la Communication Interministérielle  
-----

Evry, le 18 novembre 2011

---

### **Note aux rédactions**

## Réunion de la commission départementale de la coopération intercommunale du 18 novembre 2011

---

Les avis émis par les collectivités territoriales du département sur le projet de Schéma de coopération intercommunale ont été présentés, aujourd'hui, à la commission départementale de la coopération intercommunale (CDCI).

Les collectivités avaient reçu, à la mi-juillet, le projet et avaient 3 mois pour se prononcer.

Les conseils municipaux de 180 communes (sur les 196 que compte le département) ont émis un avis sur le document. De même, les conseils des 18 groupements à fiscalité propre -communautés d'agglomération, de communes et syndicat d'agglomération nouvelle- se sont prononcés. Enfin, 63 conseils syndicaux (sur les 113 du département) se sont également réunis pour examiner le projet.

Les avis recueillis sur le volet "**établissement publics de coopération intercommunale à fiscalité propre**"<sup>1</sup> sont largement favorables : 120 communes ont délibéré favorablement ; 16 conseils municipaux ne se sont pas prononcés, ce qui vaut avis favorable aux termes de la loi. Le projet de schéma recueille donc **136** avis favorables. **52** conseils municipaux ont émis un avis défavorable et 8 avis consistent en des observations ne permettant pas de les classer favorables ou défavorables.

Lors de la séance, la CDCI a examiné plusieurs amendements proposés par des membres de cette instance :

- l'amendement déposé par le Président de la communauté d'agglomération des portes de l'Essonne, (CALPE) visant à intégrer la commune de Wissous -actuellement membre de la communauté d'agglomération des Hauts de Bièvres- à la CALPE a été adopté à la majorité qualifiée (deux tiers des membres de la CDCI) ;

- l'amendement déposé par le président de la communauté d'agglomération Evry Centre Essonne, qui demandait l'adhésion d'Echarcon à la communauté, n'a pas atteint la majorité requise des deux tiers ;

---

1 communautés d'agglomération, de communes et syndicat d'agglomération nouvelle

#### **Contacts presse Préfecture :**

- Nathalie ROUSSELET, Chef du Bureau de la communication interministérielle (pi) :  
. 01 69 91 90 54 - 06 31 14 18 36 Fax 01 69 91 96 68 – courriel [nathalie.rousselet@essonne.gouv.fr](mailto:nathalie.rousselet@essonne.gouv.fr)  
- Marie-José DACHE, Bureau de la communication interministérielle :  
. 01 69 91 90 37 - 06 27 06 10 65 Fax 01 69 91 96 68 – courriel [marie-jose.dache@essonne.gouv.fr](mailto:marie-jose.dache@essonne.gouv.fr)

- l'amendement du Président de la communauté d'agglomération Europ'Essonne relatif à la perspective de constitution d'une grande intercommunalité sur le périmètre essonnien de l'établissement public Paris Saclay n'a pas atteint la majorité requise des deux tiers.

Les avis recueillis auprès des conseils municipaux et syndicaux sur le volet "**syndicats intercommunaux et mixtes**" -qui proposait des rationalisations de la carte des syndicats par fusion, dissolution...- sont également majoritairement favorables mais avec plus de réserves et propositions alternatives.

Sur ce volet, la CDCI va approfondir les pistes de réflexion. Des groupes de travail, dont certains s'étaient déjà réunis dans le courant du printemps 2011, vont étudier, par thématique, les avis recueillis et les propositions alternatives formulées par les collectivités. Ces groupes associeront élus et représentants de l'administration.

\*\*\*

La CDCI dispose, en application des dispositions de la loi de réforme des collectivités territoriales du 16 décembre dernier, de quatre mois pour se prononcer sur le projet de schéma, soit jusqu'à la mi-mars 2012. Des réunions vont être programmées en janvier et février 2012.